



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### **Limitation de l'heure de fermeture des débits de boissons à l'occasion de la fête nationale**

Pau, le 09/07/2020

Depuis le 2 juin et le début de la phase 2 du déconfinement, les cafés, bars et restaurants ont pu rouvrir, sous réserve de respecter les consignes sanitaires nécessaires à l'exercice de leurs activités. À cet effet, un protocole sanitaire a été élaboré par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives du secteur HCR (Hôtellerie Café Restauration).

Les forces de sécurité intérieure ont, dès lors, procédé à des opérations de contrôle régulières sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu du non-respect des règles sanitaires liées au déconfinement observé en divers lieux du département et de façon répétée pour certains établissements, l'heure limite de fermeture des établissements de type « débits de boissons » vendant des boissons alcoolisées est fixée à 2h dans la nuit du 13 au 14 juillet 2020 et dans la nuit du 14 au 15 juillet. En effet, ces établissements bénéficient habituellement d'une dérogation leur permettant de rester ouvert toute la nuit à l'occasion de la fête nationale.

Par ailleurs, une douzaine d'établissements a été mise en demeure en raison du non-respect des règles sanitaires (article 40 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 réglementant l'accueil du public). Si à l'issue de ces mises en demeure, il est de nouveau constaté le non-respect des mesures de sécurité requises, la fermeture de l'établissement pourra être ordonnée.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle que le risque de propagation du virus demeure une réalité durable. En conséquence, il appelle chaque citoyen et consommateur au respect des gestes barrières, notamment des règles de distanciation sociale.

### **Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex